

P

olitique d'éducation à la citoyenneté et à l'éducation interculturelle du collège d'Alma

François Privé,
professeur au collège d'Alma

RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET PROCÉDURES DU COLLÈGE D'ALMA

■ Préambule

Le ministère de l'Éducation, dans la publication de sa *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, propose les grands principes sur lesquels peuvent s'appuyer les institutions d'enseignement pour se doter d'une politique qui va « garantir le droit à l'éducation et favoriser une socialisation commune à une population de plus en plus diversifiée du point de vue linguistique, ethnique, social, culturel et religieux ». La présente politique s'inscrit dans le sens des préoccupations soulevées dans la *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle* du ministère de l'Éducation.

■ Définitions

• L'éducation à la citoyenneté

« L'éducation à la citoyenneté se définit comme la capacité de vivre ensemble dans une société démocratique et ouverte sur le monde et de construire une société juste et équitable pour tous (éducation à la démocratie, au pluralisme et à l'engagement collectif). L'éducation à la citoyenneté fait référence à des connaissances, des habiletés et des attitudes qui touchent l'éducation interculturelle et l'éducation aux droits et libertés. »¹²

• L'éducation interculturelle

« ...On peut appeler interculturelle l'éducation qui vise à former des personnes capables d'apprécier les diverses cultures qui se côtoient dans une société multiculturelle, et donc d'accepter d'évoluer au contact de ces cultures pour que cette diversité devienne un élément positif, enrichissant de la vie culturelle, sociale et économique du milieu »¹³.

« L'éducation interculturelle tente de développer des habiletés telles que la capacité de communiquer interculturellement, de gérer la rencontre interculturelle (le choc culturel), de s'ouvrir à la différence sans toutefois nier sa propre identité culturelle. L'éducation interculturelle veut sensibiliser les élèves à la pluralité de la société et favoriser la participation équitable de tous les élèves, quelle que soit leur origine ».¹⁴

¹² Gaudet/Loslier. *Une Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle : un atout pour le collégial*, Service interculturel collégial, juin 1999.

¹³ Fernand Ouellet. *L'éducation interculturelle*. Essai sur le contenu de la formation des maîtres, 1991.



• L'éducation aux droits

L'éducation et l'enseignement des droits humains doivent viser à :

- développer des attitudes de tolérance, de respect et de solidarité inhérentes aux droits humains;
- assurer la transmission des connaissances au sujet des droits humains, dans les institutions établies pour leur implantation;
- sensibiliser les individus aux moyens à prendre pour implanter [dans les consciences] les droits humains dans les réalités sociales et politiques, et ce, aux niveaux national et international¹⁵.

« ...l'éducation aux droits veut développer des attitudes de tolérance, de respect, de solidarité inhérentes aux droits humains, et de vigilance aux manifestations de discrimination. Elle veut aussi sensibiliser les individus aux moyens à prendre pour implanter les droits humains dans les réalités sociales, politiques, et ce, aux niveaux national et international »¹⁶.

■ Énoncé d'intention

Attendu que le collège d'Alma reçoit, entre autres, des élèves des Premières Nations;

Attendu que des élèves du collège d'Alma auront à aller étudier ou travailler dans des centres urbains où le pluralisme culturel et ethnique est omniprésent;

Attendu que la mission du Collège fait référence à une formation permettant à l'élève d'acquérir un savoir organisé et intégré dans un cadre témoignant des valeurs humanistes;

Attendu les engagements du Collège à demeurer à l'écoute des besoins et des attentes de la société;

Attendu que le Conseil supérieur de l'Éducation croit que l'éducation à la citoyenneté doit se poursuivre au collégial et mettre l'accent, entre autres, sur l'ouverture à la diversité, l'engagement social et l'apprentissage de la vie démocratique;

Considérant que, dans le contexte d'interdépendance mondiale croissante, de planétarisation des échanges et d'ouverture sur le monde, le développement de relations interethniques harmonieuses est un défi majeur pour le Québec;

Considérant que la diversité ethnique, religieuse, linguistique et culturelle représente un enrichissement pour tous;

Considérant les orientations politiques du gouvernement véhiculées dans la *Charte des droits et libertés de la personne* (1976), la *Déclaration sur les relations interethniques et interraciales* (1986), l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* (1990) et la *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle* (1998).

Le collège d'Alma intègre à ses orientations institutionnelles le fait de préparer l'ensemble des élèves et du personnel à vivre dans une société démocratique et pluraliste.

■ Objectifs de la politique

- Favoriser l'éducation à la citoyenneté dans un contexte démocratique et pluraliste;
- Permettre aux élèves et au personnel de développer des attitudes et des compétences nécessaires à l'engagement social et à l'ouverture sur le monde;

¹⁴ Gaudet/Loslier. *Une Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle : un atout pour le collégial*, Service interculturel collégial, juin 1999.

¹⁵ Congrès international sur l'enseignement des droits humains à Vienne en 1978.

¹⁶ Gaudet/Loslier. *Une Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle : un atout pour le collégial*, Service interculturel collégial, juin 1999.

- Sensibiliser les élèves et le personnel à la diversité sociale, culturelle et ethnique;
- Permettre à tous les élèves, quelle que soit leur appartenance sociale, des chances égales de réussite sur les plans personnel, scolaire et social;
- Favoriser la maîtrise et l'usage du français pour les élèves, notamment les élèves des Premières Nations, dont la langue première n'est pas le français;
- Développer une meilleure connaissance des élèves issus des Premières Nations et des communautés ethniques;
- Favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance à l'institution chez les élèves des Premières Nations et des communautés ethniques;
- Sensibiliser les élèves et le personnel à toute forme de discrimination quelle qu'elle soit.

■ **Les actions privilégiées**

Pour atteindre ses objectifs, le Collège décide de s'engager dans les actions suivantes :

• **Pour l'ensemble des élèves et du personnel**

- Organiser des activités parascolaires d'éducation à la citoyenneté et d'éducation interculturelle en collaboration avec les Affaires Étudiantes;
- Afficher clairement son orientation face à la lutte contre la discrimination;
- Mandater une personne pour recevoir et traiter toute plainte de discrimination et selon une procédure reconnue;
- Organiser des activités de promotion et de diffusion des droits humains;
- Faire connaître et respecter la Charte des droits et libertés;
- Former le personnel aux défis éducatifs et à la gestion de la diversité;
- Organiser des rencontres, des conférences, des débats sur la diversité sociale, culturelle, ethnique et religieuse;
- Diffuser de l'information sur la problématique de l'éducation à la citoyenneté et de l'éducation interculturelle.

• **Pour l'ensemble des élèves du collège**

- Introduire dans les cours et les programmes d'études des objectifs ou compétences reliés à l'éducation aux droits et à la citoyenneté et à l'éducation interculturelle;
- Faire connaître davantage l'apport des Premières Nations et des communautés culturelles au développement du Québec;
- Promouvoir l'organisation d'activités et de stages dans des milieux appropriés;
- Promouvoir des activités et des stages dans les organismes œuvrant auprès des Premières Nations, en développement international ou auprès d'organismes appropriés.

• **Pour les élèves issus des Premières Nations et des communautés ethniques**

- Élaborer des stratégies de connaissance des élèves;
- Tenir compte, dans les services d'accueil et d'intégration des élèves, de la diversité culturelle;
- Organiser des activités de rapprochement avec les autres élèves (tant dans la classe que parascolaires);
- Favoriser la formule du tuteur pour inciter les élèves à participer aux activités;
- Identifier les élèves à risque sur le plan académique;
- Mettre en place des stratégies d'aide à l'apprentissage;